

LES RETRAITÉS N'ONT PAS BESOIN D'ENNEMIS, LEURS AMIS S'EN OCCUPENT.

Comment est-ce possible que les dirigeants d'une association de retraités connaissent si mal leur dossier pour qu'ils disent au gouvernement de continuer à appauvrir leurs membres et tous les retraités de l'État ?

Pour nous convaincre de cette turpitude, nous n'avons qu'à lire ce qui suit publié dans le journal Le Devoir du 21 avril 2007 :

« C'est le cas de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, qui a publié dès jeudi soir un communiqué pour répondre à la FADOQ. L'AQRP a félicité Mme Blais et en a profité pour demander à la nouvelle ministre de réclamer, pour l'ensemble des retraités de l'État, le même niveau d'indexation de leur rente que celui qui sera accordé à la majorité des nouveaux députés québécois. »

Les règles d'indexation des rentes de retraite des députés et des députés retraités de l'Assemblée nationale sont les mêmes que celles qui régissent les retraités des secteurs public et parapublic. Ces règles appauvrissent systématiquement tous les retraités de l'État quels qu'ils soient.

Les retraités de l'État ont cotisé leur vie durant plus que ce qu'ils en reçoivent ou recevront à leur retraite. Les cotisants, actifs et retraités, de l'État ont dans leur fonds de retraite un surplus comptable de 10,7 \$ milliards, foi du dernier rapport annuel disponible de la CARRA. C'est plus qu'il n'en faut dans leur fonds de retraite pour mettre fin à leur appauvrissement.

Les retraités de l'État, employés ou députés, ont droit à la PLEINE INDEXATION de leur rente de retraite.

Les retraités de l'État n'ont jamais confié à quiconque le mandat de les maintenir dans l'appauvrissement.

Rodrigue Dubé
président de l'ADR
(22 avril 2007)